



BRÈVES ÉCONOMIQUES

DE SUISSE ET DU LIECHTENSTEIN

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE

DE BERNE

N° 68 – 24 juin 2022

Faits saillants

- **Vers un impôt national complémentaire pour favoriser la mise en œuvre de la réforme de l'OCDE sur l'imposition minimale des multinationales**
- **Mise en place d'un dispositif spécial de conversion d'espèces en francs suisses pour les réfugiés ukrainiens**

LES CHIFFRES À RETENIR

	Au 24/06	Var. vs 17/06
EUR/CHF	1,0118	-0,37 %
USD/CHF	0,9596	-0,60 %
SMI	10 705.6	+1,51%
Taux 10a	1,187	-18 pb

Guerre en Ukraine

Importations d'or russe : Selon l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières, la Suisse a importé en mai dernier plus de 3 tonnes d'or russe via le Royaume-Uni. Contrairement aux ventes d'or vers la Russie, les importations d'or russe en Suisse ne sont pas interdites par le régime de sanctions, mais soumises à un moratoire depuis le début de la guerre. Pour autant, les grandes raffineries suisses s'avèrent sous l'autorité de la *London Bullion Market Association* qui interdit l'achat d'or russe depuis fin février. En 2021, la Suisse a importé 17 tonnes d'or russe, d'une valeur d'environ 1 Md CHF.

Protection des réfugiés : À compter du 27 juin 2022, toute personne adulte bénéficiant du statut de protection S pourra échanger, à titre unique, un montant de 10 000 hryvnias au maximum, soit l'équivalent de 300 CHF, auprès de certaines succursales d'UBS et du Credit Suisse. La Banque nationale d'Ukraine fixera le taux de change.

Macroéconomie

Commerce extérieur : Au 1^{er} trimestre 2022, la balance des transactions courantes de la Suisse a affiché un excédent de 19 Mds CHF (+4 Mds en glissement annuel), porté essentiellement par l'augmentation de l'excédent de recettes dans les échanges de marchandises (+ 6 Mds CHF). A noter que la position extérieure nette s'est érodée de 23 Mds CHF en rythme trimestriel, à 625 Mds CHF.

Fiscalité : Le 23 juin, le Conseil fédéral, soucieux de respecter le calendrier de mise en œuvre de la réforme de l'OCDE et du G20 en faveur d'un taux d'imposition minimale des grandes entreprises (affichant un chiffre d'affaires de plus de 750 M EUR) à hauteur de 15 %, a proposé l'introduction d'un impôt national complémentaire afin d'assurer la mise à niveau de l'imposition actuelle. Cette mesure concerne entre 200 et 300 entreprises suisses et 2000 à 2500 filiales de groupes étrangers. Les nouvelles recettes - estimées entre 1 et 2,5 Mds CHF par an - seraient réparties entre la Confédération (25 %) et les cantons concernés (75 %), charge à ces derniers de redistribuer ces revenus supplémentaires aux communes. Les nouvelles ressources seraient dédiées à la promotion de l'attractivité et de la compétitivité de la place économique helvétique. Une modification de la Constitution est nécessaire pour appliquer l'imposition différenciée des entreprises et devrait être soumise à la votation du peuple le 18 juin 2023. Une ordonnance transitoire devra ensuite être élaborée pour garantir l'entrée en vigueur de l'imposition minimale le 1^{er} janvier 2024.

Covid-19

Situation sanitaire : Du 13 au 20 juin, l'Office fédéral de la santé publique a recensé 24 704 nouvelles infections, soit une hausse de +48,7% des infections par rapport à la semaine précédente. Le nombre de nouvelles hospitalisations sur 7 jours liées au Covid-19 a également progressé, à 251 cas, soit une augmentation de +92 %.

Secteur financier

Marchés financiers : Compte tenu du prolongement de la non-reconnaissance de l'équivalence boursière par l'UE depuis fin 2019, le Conseil fédéral a transmis au Parlement un projet de loi visant à transférer la mesure temporaire dite « de protection de la bourse » dans la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF). Ce dispositif, qui doit pallier d'éventuels effets négatifs sur la place financière suisse, resterait temporaire.

Coopération internationale : En parallèle, la Suisse poursuit la négociation d'un accord bilatéral sur les services financiers avec le Royaume-Uni, à la faveur d'échanges étroits entre les deux places financières. Le 23 juin, les représentants de l'industrie financière suisse et britannique ont échangé sur l'approfondissement de la coopération dans le domaine des nouvelles tendances technologiques dans le secteur financier. Lancées après le Brexit, les discussions entre la Suisse et le Royaume-Uni ont déjà abouti à la reconnaissance mutuelle de l'équivalence boursière, dans le cadre de la stratégie « mind the gap » (et mind the gap plus) du Conseil fédéral.

Secteurs non financiers

RSE : Le Conseil fédéral a approuvé le mandat de négociation relatif à la mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, correspondant à des recommandations légalement non contraignantes destinées à favoriser une conduite responsable des entreprises.

Transports : Le Conseil fédéral a renforcé l'aide fédérale aux projets d'agglomération des cantons, des villes et des communes en faveur de la mobilité douce et des transports publics. 32 projets pourraient être cofinancés par la Confédération pour un montant total de 1,3 Md CHF. La consultation est ouverte jusqu'au 9 septembre.

En parallèle, le Conseil fédéral a réorienté sa stratégie de long-terme de développement du rail, de manière à principalement renforcer les trajets sur les courtes et moyennes distances, par exemple à l'aide d'offres RER supplémentaires et en revalorisant les gares en banlieue. L'augmentation de la part des transports publics ferroviaires dans le trafic total participe également à la Stratégie climatique 2050 de la Suisse. À l'heure actuelle, les transports sont à l'origine de 32 % des émissions de gaz à effet de serre, dont 98 % sont imputables à la route, le rail ne générant que 0,3 % des émissions directes du fait de son degré élevé d'électrification.

Innovation : Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR) d'élaborer le modèle d'affaires d'un nouveau fonds de soutien à l'innovation d'ici fin janvier 2023. En élargissant le marché du capital-risque, ce fonds devra améliorer les perspectives de croissance pour les start-ups. Il contribuerait également à compenser la disparition de l'accès à certains instruments des programmes-cadres européens, tout en complétant les outils de promotion actuels, en particulier ceux d'Innosuisse. La réglementation de la propriété intellectuelle dans les hautes écoles, les coûts inhérents au dépôt de brevets ainsi que les compétences entrepreneuriales dans la formation font aussi partie des mesures possibles pour renforcer l'attractivité de la Suisse en faveur des start-ups.

La Direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international